

PROCES –VERBAL D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

2M TRANSPORT

Société par actions simplifiée

16 Rue de Verdun 93110 Rosny-sous-Bois

SIREN 928 552 827

RCS DE BOBIGNY

Au capital de 30 000,00 euros

Nombre d'actions : 30 000

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du sept aout

L'an deux mille vingt-cinq

Le jeudi

A 13h30mn

Les associés de la société **2M TRANSPORT** au capital de 30 000,00 euros divisés en 30 000 actions de 1 euro chacune, dont le siège social est le : 16 Rue de Verdun 93110 Rosny-sous-Bois se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Mr **BEN SAID Mehdi** en qualité de président de la société **2M TRANSPORT**.

Sont présents :

- Mr BEN SAID Mehdi

Propriétaire de.....15 000 actions.

-Mr AIT ALI Mohamed

Propriétaire de.....15 000 actions.

-Mr BOUDJEMAI Rabah

TOTAL30 000 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Cession de 15 000 actions de Mr **AIT ALI Mohamed** à Monsieur **BOUDJEMAI Rabah**.
- Cession de 15 000 actions de Mr **BEN SAID Mehdi** à Monsieur **BOUDJEMAI Rabah**.
- Démission de Mr **BEN SAID Mehdi** de sa fonction de président de la société **2M TRANSPORT**.
- Modification de la forme juridique de la société qui devient une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
- Transfert du siège de la société

En conséquence, des modifications seront portées aux statuts.

1^{ère} Résolution :

La collectivité des associés prend acte de cette opération de cession d'actions et donne son agrément. La nouvelle répartition des actions devient alors la suivante :

- Monsieur **BOUDJEMAI Rabah** est propriétaire de 30 000 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution :

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) des associés accepte la démission de Monsieur **BEN SAID Mehdi** de sa fonction de président de la société **2M TRANSPORT** et décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur **BOUDJEMAI Rabah** né 22/02/1957 à Boghni (Algérie), de nationalité algérienne, demeurant 7 Rue Vangogh 94000 Créteil, nouveau président, pour une durée indéterminée. Monsieur **BOUDJEMAI Rabah** accepte les fonctions qui lui sont conférées. Sa rémunération sera fixée ultérieurement lors d'une prochaine assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution :

En conséquence de l'agrément de la première résolution relative à l'opération de cession de 30 000 actions de la société **2M TRANSPORT**, les associés valide la modification de la forme juridique de Société par Actions Simplifiée par Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution :

L'assemblée générale décide à l'unanimité le transfert du siège social de la société à l'adresse suivante :

- 4 Avenue Philippe de Girard 93420 Villepinte

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution :

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles nécessaires des statuts :

Article 1 : Forme

Article 4 : Siège Social

Article 6 : Apports

Article 17 : Président

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et tous les associés présents.

Certifié conforme, le président : Monsieur BEN SAID Mehdi

